



12 Avenue Armand Daney
34660 Cournonterral
Tel : 04 67 85 00 11
Site : www.ville-cournonterral.fr

DECISION DU MAIRE n°2024/15

PROLONGATION LOCATION LOCAUX MODULAIRES ECOLE ELEMENTAIRE G. BASTIDE

Le Maire de Cournonterral :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2024 n°D2024-19, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

Considérant la nécessité de prolonger la location des locaux modulaires accueillant 2 classes et 1 réfectoire dans l'attente de la livraison du nouveau groupe scolaire,

Considérant l'offre de HEXIS n°SKL2419 du 25 janvier 2024 qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

DECIDE


ARTICLE 1 :

De conclure avec la société HEXIS Construction Modulaire, sise ZI Horizons Sud, 34110 FRONTIGNAN, un marché passé en procédure adaptée pour la location de 11 modules (2 salles de classe et 1 réfectoire) pour un montant de 24 356,67 euros HT pour 13 mois.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Cournonterral, le 24/05/2024

Le Maire,

William ARS

